

Décision n°2024-05-SI

Relative à la validation de sortie d'inventaire d'un véhicule Renault Kangoo (DD-083-DR)

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université le paragraphe 11 de son article 1^{er},
- Vu** l'avis du conseil de la Faculté de Pharmacie en date du 12 décembre 2023,

Considérant que les nouvelles directives ministérielles dans le domaine de l'écologie incitent au renouvellement du parc automobile de l'établissement lorsque les circonstances le permettent,

Considérant que le véhicule a été mis en circulation en 2005,

Considérant en conséquence le caractère vétuste dudit véhicule,

Considérant que le certificat de qualité de l'air attribué au véhicule relève de la cinquième classe environnementale,

Considérant que la remise en état du véhicule est élevée,

Considérant que la valeur nette comptable dudit véhicule est égale à 0 euro,

Considérant eu égard à sa valeur, le caractère élevé nécessaire à la réparation et à la mise aux normes environnementales en vigueur,

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule Renault Kangoo immatriculé DD-083-DR.

Article 2 :

Ce véhicule doit être remis en conséquence au Commissariat aux ventes des domaines de la région PACA pour aliénation.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 18 JUL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

18 JUL. 2024